

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 juin 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l’extrait de délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents</u> :	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d’André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu’à la 2018.04.19), Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés</u> :	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISSETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<u>Avis de procuration</u> :	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<u>Avis de suppléance</u> :	3 suppléances.
<u>Secrétaire de séance</u> :	Mustapha ADRAYNI
<u>Nombre de présents</u> :	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<u>Nombre de votants</u> :	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

Le Président accueille les délégués et les remercie de leur présence, pour ce dernier conseil avant l'été, assez technique.

Il souligne l'excellente qualité des échanges et du travail produit par le séminaire sur le pacte financier et fiscal qui s'est déroulé le 16 juin dernier, avec un bon niveau de participation.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Désignation du secrétaire de séance : **Mustapha ADRAYNI**.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 05 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour et sur invitation du **Président, E. MANGEOT** fait lecture de la question écrite qu'il a adressée au Président par voie électronique le 22 juin dernier :

« Monsieur le Président,

Depuis dimanche 17 juin, de nombreuses caravanes se sont installées sur le site « Espace K », face à la carrosserie Francis et à l'entreprise ENVIE 2E.

Cette installation massive, mettant au pied du mur la Communauté de Communes, et alors même que celle-ci dispose d'une Aire de Grand Passage, est tout à fait inadmissible. Les personnes appartenant à la communauté dite des « gens du voyage » sont des citoyens comme les autres. A ce titre, s'ils ne disposent pas de moins de droits, ils n'en disposent certainement pas de davantage. Rien ne justifie donc cette occupation illégale.

Or, celle-ci n'est pas sans conséquences fâcheuses : elle représente tout d'abord un coût pour la collectivité engendré notamment par les branchements sauvages et frais de remise en état du site. Mais aussi et surtout, cette occupation représente un préjudice d'image pour l'espace K qui se veut la vitrine économique de notre territoire.

Aussi, Monsieur le Président, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour que de tels faits ne se reproduisent plus et pour délivrer un message de fermeté à l'endroit de tous ceux qui voudraient occuper d'autres friches industrielles de notre territoire ? »

En réponse à ces questionnements, **F. CHARTREUX** indique qu'il a été informé de l'arrivée de ce grand rassemblement par le Maire de Dommartin-lès-Toul dès le dimanche soir et qu'il a immédiatement interpellé le sous-Préfet de Toul ainsi que le commandant de Police.

Dans la mesure où il existe une aire de grand passage sur le territoire, sur laquelle ces caravanes auraient dû aller stationner, une procédure d'expulsion a été demandée aux services de l'Etat dès le lundi matin, procédure close et validée par le Préfet le jeudi, pour une expulsion effective le vendredi de la même semaine.

Le Président souligne que la CC2T a déployé tous les moyens légaux dont elle dispose, mais qu'elle s'est retrouvée confrontée à une insuffisance en nombre des forces de l'ordre pour procéder à l'expulsion dès la signature de l'arrêté préfectoral. Il rappelle également que le règlement de ce type de problème reste de la responsabilité et de l'autorité de l'Etat.

Enfin, le Président mentionne que la CC2T est l'une des rares intercommunalités de Meurthe-et-Moselle à avoir une aire de grand passage aux normes, même si son emplacement à proximité du site de Lorval n'est pas idéal compte tenu des nuisances olfactives générées par l'activité de compostage.

Il indique enfin que le sujet est régulièrement traité en Préfecture, afin de tenter de trouver des solutions plus satisfaisantes aux problèmes de stationnement illicite, sachant que les tentatives de barrage des entrées par empierrement ou réalisation de fossés sont le plus souvent inutiles.

R. SILLAIRE ajoute que le manque réactivité des services de l'Etat au moment où les gens du voyage arrivent est vraiment problématique, car une fois qu'ils sont installés en nombre, il est évidemment beaucoup plus difficile de les faire se déplacer. Il faut alors recourir à la procédure d'expulsion, ce qui prend toujours plusieurs jours.

Après s'être assuré que les précisions apportées sont de nature à répondre aux questions posées, Le **Président** invite à démarrer les délibérations prévues à l'ordre du jour.

2018-04-01 – INSTALLATION NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNE D'ANDILLY

F. CHARTREUX adresse un message de bienvenue aux nouveaux délégués d'ANDILLY, **Yvan TARDY** (titulaire) et **Nathalie BECHEREAU** (suppléante) et invite le Conseil Communautaire à prendre acte de leur installation.

2018-04-02 - COMPETENCE FACULTATIVE PETITE ENFANCE : RESTITUTION FORMELLE AUX COMMUNES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-03 - NOUVELLE COMPETENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-04 – COMPETENCE FACULTATIVE INCENDIE ET SECOURS : RESTITUTION PARTIELLE AUX COMMUNES

Questions et observations de l'assemblée :

G. BOULANGER demandant si cette restitution aux communes fera l'objet d'un calcul d'attribution de compensation, **le Président** lui confirme ce point.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-05 – STATUTS DE LA CC2T

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-06 – DETERMINATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Questions et observations de l'assemblée :

A. FONTANA, notant que le transfert de la crèche de Velaine-en-Haye s'est fait automatiquement au moment de la fusion, demande ce qu'il en est de l'équité financière entre les communes qui, pour certaines, assument des charges liées à d'autres structures d'accueil de la petite enfance.

F. CHARTREUX rappelle que la crèche de Velaine-en-Haye était déjà une structure intercommunale avant la fusion. Quant à celle de Manonville, actuellement gérée par un SIVU, elle a un rayon d'action intercommunale puisqu'elle accueille des enfants de près de 15 communes alentour. Leur reprise par l'intercommunalité semble donc logique. Cela étant, la réflexion sur la petite enfance et les solutions à trouver pour les communes se poursuivra dans le cadre de l'exercice de cette nouvelle compétence.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs ERZEN et FONTANA s'abstenant.

2018-04-07 – MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Questions et observations de l'assemblée :

A. FONTANA observe que la délibération comporte une rédaction redondante dans son libellé et dans son contenu, avec la mention « Aménagement et gestion d'équipements sportifs structurants reconnus d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire ».

E. PAYEUR précise que cette mention permet au contraire d'exposer clairement que le sujet n'est pas fermé pour l'avenir et qu'il ne se limite pas, pour le territoire, au transfert du bâtiment Vecker de Toul.

E. MANGEOT interroge la cohérence du transfert de ce bâtiment eût égard à son caractère structurant, par rapport à d'autres équipements de la Ville de Toul qui, de par leur rayonnement, comportent également un caractère structurant et pourraient être reconnus d'intérêt communautaire, citant à titre d'exemple la base de Kayak.

F. CHARTREUX indique que les équipements que l'on trouve dans presque toutes les communes ne peuvent pas être d'intérêt communautaire, citant à titre d'exemple les terrains de foot ou encore les gymnases communaux. Concernant le bâtiment Vecker abritant actuellement la base d'Aviron, il souligne qu'il s'agit d'un équipement spécifique et unique sur le territoire et que s'il avait été situé dans une autre commune, la réflexion aurait été la même, car ce n'est pas à la commune d'assumer un équipement qui rayonne sur tout le territoire. Concernant le Kayak, vu l'impossibilité technique de faire se rejoindre les 2 disciplines au sein d'une même base, il a été décidé de scinder le sujet et la CC2T a proposé de prendre dans son giron la seule base nautique du territoire.

A. HARMAND ajoute que, pour le Kayak, la ville de Toul souhaite avancer vite et la CC2T ne peut pas prendre à sa charge les deux équipements de front dans un temps contraint.

JP COUTEAU note que cette base nautique est un élément important et incontournable du territoire pour cette pratique sportive.

A. BOURGEOIS considère que cette délibération est cohérente, notamment parce qu'elle tient compte de l'évolution des besoins du territoire en matière sportive, **F. CHARTREUX** ajoutant qu'il est important également de rendre ce type de pratique sportive accessible au plus grand nombre et pas seulement l'affaire d'une élite, d'où l'intérêt de pérenniser cette activité sur le territoire et d'améliorer ses conditions d'hébergement.

Ch. PIERSON demandant quel est le coût prévisionnel de l'opération, **F. CHARTREUX** précise qu'une 1^{ère} étude de faisabilité chiffrant l'investissement à 1,5 M€ est à reprendre et que la CC2T veillera à l'économie du projet. Il précise également que la Ville de Toul a pris à sa charge la démolition du bâtiment vétuste abritant la base de vie ainsi que la remise à neuf du quai et de la potence. Il ajoute également que la cession de l'emprise foncière à la CC2T s'opèrera à l'euro symbolique.

D. BRASSEUR regrettant que la rédaction de la délibération ne mentionne pas le souhait d'une ouverture de la base nautique au plus grand nombre, **F. CHARTREUX** indique que la délibération a plus vocation à poser une compétence, mais que la rédaction sera adaptée en ce sens.

(ndlr : la mention suivante a été ajoutée dans la rédaction finale de cette délibération : « Considérant le souhait des élus de la Communauté de Communes de favoriser l'ouverture au plus grand nombre de la pratique de l'aviron et des activités nautiques »).

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs MATHIEU, FONTANA, FLABAT, BLUEM, BOULANGER, Mesdames LALANCE, AMMARI s'abstenant.

2018-04-08 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2018-04-09 – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION 2014-2016 DE L'EX-CCT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatif à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Toulois concernant les exercices 2014 à 2016, et de la tenue d'un débat suite à cette présentation.

2018-04-10 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET DU SIVU DE L'ASSAINISSEMENT DE GONDREVILLE-FONTENOY

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et en conséquence approuver le compte de gestion 2017 relatif au budget principal du syndicat intercommunal à vocation unique de l'assainissement (SIA) de Gondreville - Fontenoy.

2018-04-11- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DU SIVU DE L'ASSAINISSEMENT DE GONDREVILLE-FONTENOY

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-12- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 (1^{ER} TRIMESTRE) DU BUDGET DU STAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-13- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (1^{ER} TRIMESTRE) DU BUDGET DU STAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, J. BOCANEGRA ne prenant pas part au vote.

2018-04-14- SOLDE ET SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DE LA REHABILITATION DES BATIMENTS TERTIAIRES DE KLEBER

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-15- COMMUNICATION MAPA

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande prises par le Président ou son représentant.

2018-04-16- ADHESION A L'INTERC.E.A.

Questions et observations de l'assemblée :

B. DROUIN souhaite savoir si ce dispositif concerne aussi les agents retraités, faisant référence au CNAS qui ne bénéficie qu'aux agents en activités. **R. SILLAIRE** précise que cette proposition de délibération est le fruit des propositions faites en comité consultatif du personnel et confirme que l'INTERC.E.A. concerne effectivement les agents en activité, mais que la question n'est pas close et mérite réflexion, car l'ex-CC2H faisait également bénéficier les retraités de ce type d'avantages.

F. CHARTREUX indique que des systèmes équivalents existent au sein des entreprises qui n'ont pas de comité d'entreprise. En l'occurrence, les prestations proposées ont intéressantes pour les agents, pour un tarif qui reste très avantageux et peu coûteux pour la collectivité.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-17- RATIO PROMU-PROMOUVABLES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-18- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATIONS ET FERMETURES DE POSTES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-19- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU RESEAU DE CHALEUR

Questions et observations de l'assemblée :

A. BOURGEOIS suggère que ce type de document, très volumineux, soit consultable sur le site de la CC2T.

JL. CLAUDON indique que l'intranet doit être opérationnel bientôt et que cela fait partie des documents qui pourront y être partagés.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du réseau de chaleur.

2018-04-19BIS - AVENANT 4 AU CONTRAT DE DSP POUR RESEAU DE CHALEUR (COFELY)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-20- SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Questions et observations de l'assemblée :

A. COCUSSE indique qu'il s'abstiendra et renouvelle son souhait que le vote soit individualisé, car il est d'accord pour l'octroi de certaines subventions, mais pas pour d'autres. **E. PAYEUR** rappelle que la commission services publics les examine une par une et y consacre près de deux heures, mais que cela n'est pas transposable à une séance de conseil communautaire.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur COCUSSE s'abstenant.

2018-04-21- SUBVENTIONS 2018 POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-22 – DEMANDE DE SUBVENTION 2018 POUR LE FINANCEMENT DU CHANTIER D'INSERTION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-23 – GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES SORTIES SCOLAIRES ET POUR LES STAGES DES COLLEGIENS

Questions et observations de l'assemblée :

M. PILOT souhaitant avoir des précisions sur la contenance des bus et le relais de l'information auprès des enseignants, **J. BOCANEGRA** indique que le prestataire s'adaptera à la demande et que l'information sera effectivement relayée auprès des directeurs d'écoles et des Maires.

D. BRASSEUR déplorant que la mobilité sur le territoire soit à deux vitesses, avec un réseau MOVIA qui ne dessert pas toutes les communes, **J. BOCANEGRA** rappelle que le réseau de transport est appelé à évoluer vers plus de solidarité territoriale, mais qu'il est nécessaire de mobiliser les moyens nécessaires et que cette compétence n'est effective pour la CC2T que depuis le 1^{er} avril 2018, avec un marché qui existait déjà et qui ne peut pas être avenanté sans limite, car règlementairement ce n'est pas possible. Toutefois, le maximum est fait sur la base de ce marché et les choses évolueront avec le prochain. La CC2T porte la volonté de faire évoluer le service mais la compétence est très récente et cela prend nécessairement un peu de temps.

D. BRASSEUR note que pour les enfants de sa commune qui sont scolarisés hors territoire, c'est la commune qui paye les déplacements, alors que pour d'autres communes dont les enfants sont scolarisés dans le territoire et notamment à Toul, c'est la CC2T qui prend en charge le coût. **F. CHARTREUX** rappelle que la CC2T ne prend pas en charge le coût des transports, qui sont financés par la billettique et le versement transport acquitté par les entreprises.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-24 – AVENANT N°2 AU MARCHE DE SERVICES DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-25- CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MOBILITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité en 2 temps de vote :

- accepter le vote à main levée pour procéder au vote.
- désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la Mobilité.

2018-04-26 – DESIGNATION DE MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOUL HABITAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-27 – PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-28 – AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION OPAH

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-03-29 - ZAC CROIX SAINT NICOLAS : COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-30- ZAC KLEBER : COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-31- ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE : COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-32 – ZONE INTERNATIONALE D'ACTIVITES DE GONDREVILLE-FONTENOY : TRANSFERT DE CONCEDANT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-33- ZAC KLEBER : AGREMENT DE CESSION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-34 - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE : AGREMENT DE CESSION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-35 – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR SOLLICITER L'AVIS DES COMMUNES SUR LA PRISE DE COMPETENCE « EAU POTABLE » AU 1^{ER} JANVIER 2020

Questions et observations de l'assemblée :

A. COCUSSE souhaitant avoir confirmation que le transfert obligatoire de la compétence à une communauté de communes comprend non seulement l'assainissement mais aussi l'eau, **L. GUYOT** confirme qu'à ce stade de l'encadrement législatif, la loi NOTRé prévoit en effet un « package » obligatoire eau-assainissement-eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020.

A. FONTANA souhaite savoir pourquoi cette délibération appelle à un avis des communes tout en faisant voter l'assemblée communautaire sur un choix de principe du transfert en 2020, ce qu'il considère comme une manière de guider le vote des communes. **L. GUYOT** rappelle que la commission des Maires a donné un avis favorable sur le transfert de la compétence eau en 2020, ainsi que l'exécutif et qu'il semblait en conséquence important que l'assemblée communautaire s'exprime et pose un choix de principe sur ce sujet.

M. PILOT fait valoir qu'elle est dubitative sur la question posée à l'assemblée l'invitant à valider la compétence et souligne que les conseils municipaux ont besoin d'éléments tangibles pour voter. Elle considère qu'il est trop tôt pour valider en assemblée communautaire le souhait d'une prise de compétence, mais est d'accord pour que l'avis des communes soit sollicité.

L. GUYOT indique qu'il est venu à la rencontre de nombreuses communes pour permettre ces échanges et répondre aux questions que se posent les élus municipaux. Il rappelle qu'il est important d'enclencher la 3^{ème} phase de travaux du bureau d'études et qu'il faut aussi avoir en tête les échéances des contrats de délégation de service public (DSP) dont plusieurs arrivent à terme fin 2019.

F. CHARTREUX propose d'amender la rédaction de la délibération en retirant la mention invitant l'assemblée communautaire à « *Confirmer le souhait d'une prise de compétence « eau potable » au 1er janvier 2020* ».

P. FLABAT s'interrogeant sur l'absence d'obligation de tarif unique sur le territoire alors que le service serait géré par une seule collectivité, **L. GUYOT** confirme cette possibilité rendue possible par le fait que le tarif doit correspondre au service rendu. Ainsi, si le service est différent, le tarif peut l'être.

J. BOCANEGRA attire l'attention de l'assemblée sur les délais de fin de contrats de DSP en cours et rappelle le calendrier 2020 imposé par la loi NOTRé à l'heure actuelle, tout en faisant valoir qu'une décision du conseil communautaire pourrait être prise en septembre entant que de besoin.

F. CHARTREUX indique qu'il a entendu les arguments développés et qu'il salue l'ampleur et la qualité du travail accompli par le vice-Président délégué et les groupes de travail constitués. Il réitère en conséquence sa proposition d'amender la délibération.

L. GUYOT ajoute qu'il est important que les communes délibèrent et rendent leur avis de principe et

F. CHARTREUX conclue en précisant que ces délibérations doivent être prises avant le 20 septembre prochain, de telle sorte que la commission des Maires puisse de nouveau examiner le sujet.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-36 – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation des rapports des délégués afférents à l'exercice 2017 pour le service public d'assainissement.

2018-04-37 – RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport.

2018-04-38 – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CHOLOY-MENILLOT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-39 – ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS A LA FUTURE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE CHARMES-LE-COTE ET DOMGERMAIN.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-40 – ADHESION EU GROUPE DE RECHERCHE RHONE-ALPES SUR LES INFRASTRUCTURES DE L'EAU DANS LE CADRE DE LA MISSION DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DISPERSEES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-41 – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DES ETUDES ET TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DE L'ESCH ET CONVENTION ESPACE NATURELS SENSIBLES POUR L'ESCH

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-42 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport afférent à l'exercice 2017 pour le service public d'élimination des déchets.

2018-04-43 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-04-44 – AVENANT AUX MARCHES DE COLLECTE, TRAITEMENT ET TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et remercie les participants.